

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESPOIR » en abrégé « SCI ESPOIR »

Siège ABIDJAN COCODY CORNICHE, Lot 9122, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en 10 Juin 2024 reçus par Me AKATCHA GRANSSE, NOTAIRE, enregistrés à Yopougon le 16 Juin 2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESPOIR » en abrégé « SCI ESPOIR »

Objet : - L'acquisition, la location de tous terrains bâtis,

- L'acquisition de toutes parts de société immobilières,

- La construction sur lesdits terrains de tous bâtiments en vue de leur gestion ;

- La vente de tous biens et droits immobiliers appartenant à la société ;

- La gestion du patrimoine immobilier appartenant à la société ;

Et généralement, toutes opérations quelconques, immobilières et mobilières, ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY CORNICHE, Lot 9122, Ilot 0

Dirigeant(s) M MANSOUR HUSSEIN (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B42-00004 du 02/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39710/GTCA/RC/2024 du 02/07/2024

